



**CROIX ROUGE FRANÇAISE**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Le 6 juin 2020

# Les salariés des Services d'Aide À Domicile de la Croix-Rouge française poussés vers encore plus de précarité

La CRf a pris la décision de transférer à AMICIAL  
l'ensemble de ses SAAD au 1<sup>er</sup> janvier 2021

**Et voilà ce qu'elle réserve à ses futurs ex-salariés**

## **CHANGEMENT DE CONVENTION = HORAIRES À RALLONGE**

- Allongement de la durée du travail et de l'amplitude
- Modification du régime des coupures
- Modification de la prise en compte des inter-vacations
- Modification des délais de prévenance, salariés corvéables à merci

## **UBERISATION DE LA RELATION DE TRAVAIL**

- Mise en place de plateformes de services de proximité
- Statut d'autoentrepreneur envisagé pour une plus grande précarisation
- Dégradation ou disparition du suivi par les Service de Santé au Travail

## **PERTE DU 13<sup>ième</sup> MOIS (PFA)**

La CRf met en avant le maintien de la rémunération lors du transfert des contrats de travail, mais sans inclure la PFA dans le calcul

## **UN MODELE DE MANAGEMENT DU 19<sup>ième</sup> SIECLE**

Un dialogue social difficile dans une structure où la voix des salariés ne compte pas

Jean Paul THOMAS –  
Délégué Syndical Central, Croix-Rouge française  
Mail : [jpthomas@cfdt-santesociaux80.org](mailto:jpthomas@cfdt-santesociaux80.org)  
Tél : 06-03-66-50-42



Le 6 juin 2020

- **5 Plans de Sauvegarde de l'Emploi** (plus de 200 départs)
- **La cession du CMCK** (700 salariés)
- **La cession du SSR de Beaumanoir** (une centaine de salariés)
- **La cession du SAAD de Villeurbanne à l'AMAPA** (près de 200 salariés)
- **La cession déjà à AMICIAL et à Bien à la Maison de 6 SAAD avec près de 1000 salariés**

Et tant d'autres structures vendues à la découpe, dans des conditions financières extrêmement défavorables à la CRf.

La liste est longue de nos collègues, pourtant attachés, pour certains depuis de très longues années, aux valeurs portées par la CRf, que l'on a poussé dehors ces dernières années.

***Cette fois c'est l'ensemble des SAAD Croix-Rouge qui va au tapis, par la volonté de la gouvernance.***

Comme à chaque fois, la CRf met en avant, pour toutes ces opérations, la nécessité économique et d'impérieux besoins de trésorerie, alors que par ailleurs, le panier est percé de toutes parts.

**Comme à chaque projet de cession, qui, nous l'avons démontré, n'avait aucun caractère impérieux, mais était le fruit du « Fait du Prince » et d'une incurie managériale, la Cfdt sera aux côtés des salariés, ainsi malmenés, et emploiera tous les moyens à sa disposition pour tenter qu'enfin l'employeur revienne à la raison. Déjà le CSE Central a diligenté une expertise sur ce projet de cession, et a donné mandat à sa Secrétaire, accompagnée**

Jean Paul THOMAS –  
Délégué Syndical Central, Croix-Rouge française  
Mail : [jpthomas@cfdt-santesociaux80.org](mailto:jpthomas@cfdt-santesociaux80.org)  
Tél : 06-03-66-50-42





**CROIX ROUGE FRANÇAISE**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**du cabinet d'avocat du CSE Central, pour aller en recours  
juridique auprès des tribunaux**

*Le 6 juin 2020*

**Jean Paul THOMAS -**  
**Délégué Syndical Central, Croix-Rouge française**  
**Mail : [jpthomas@cfdt-santesociaux80.org](mailto:jpthomas@cfdt-santesociaux80.org)**  
**Tél : 06-03-66-50-42**

